

CONSTRUISEZ VOTRE PARCOURS PROFESSIONNEL

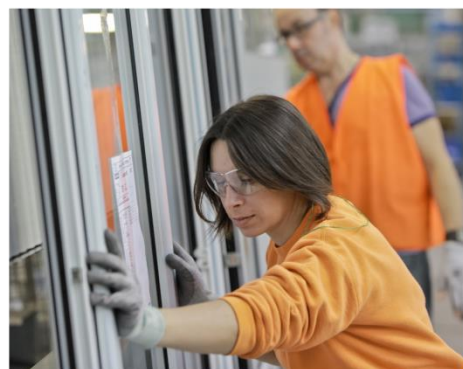


CQP

Certificat de Qualification Professionnelle

MENUISIER INDUSTRIEL

Fabrication Fenêtres & Portes



Branche professionnelle des menuiseries, charpentes, constructions industrialisées et portes planes



CQP : de quoi s'agit-il ?

Le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) est une certification officielle et nationale à l'instar des diplômes de l'Éducation Nationale ou des titres professionnels des différents ministères.

Créé et délivré par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi (CPNE), le CQP atteste de la maîtrise de vos compétences professionnelles liées à votre métier. Les formations CQP sont conçues pour être en parfaite adéquation avec vos besoins et les attentes des entreprises.

Pour quel métier ?

Titulaire du CQP menuisier industriel, vous intervenez dans la fabrication de menuiseries fenêtres et portes en bois, PVC, aluminium... Au sein de l'atelier, vous avez pour mission :

- La programmation de machines.
- Le débit, l'usinage et le profilage des pièces.
- L'assemblage des éléments.
- Le montage des ouvertures.
- La pose de quincailleries et du vitrage.

Vous faites preuve de minutie, de précision et vous portez une attention constante à la qualité de votre travail.



Quels intérêts ?

S'inscrire dans un parcours CQP permet :

- ✓ de développer son expertise métier ;
- ✓ de valider et de faire reconnaître ses compétences professionnelles par une certification reconnue et nationale ;
- ✓ de monter en qualification, d'évoluer dans son parcours professionnel ;
- ✓ de s'insérer professionnellement et de renforcer son employabilité.



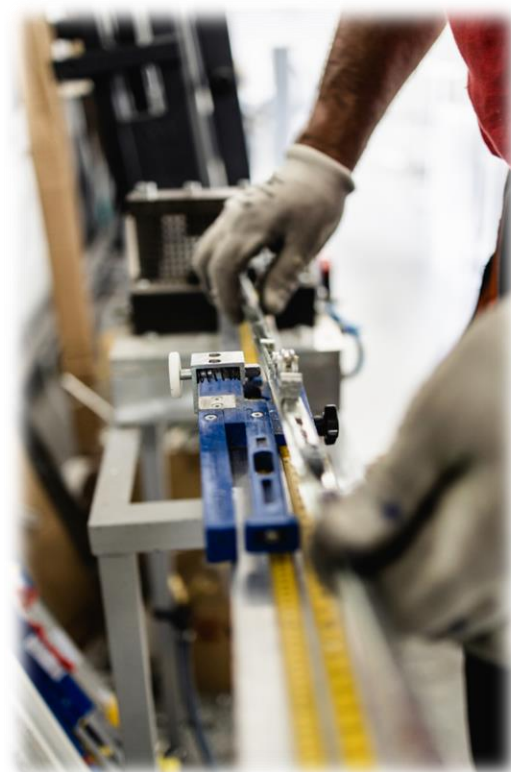
Suis-je concerné ?

Le CQP est accessible pour :

- Les salariés
 - déjà présents dans l'entreprise relevant de la branche professionnelle des menuiseries, charpentes, constructions industrialisées et portes planes ou arrivant dans celle-ci ;
 - souhaitant changer de métier et intégrer une entreprise de la branche.

Et aussi

- Les jeunes qui souhaitent apprendre un métier ;
- les personnes en recherche d'emploi.



*« Je suis fier d'avoir obtenu mon "CQP", il récompense mes années d'expérience et d'investissement. Il valorise mon savoir-faire et mes compétences. Posséder un diplôme supplémentaire est un atout dans une carrière professionnelle ». **Olivier***

*« Être candidat au CQP m'a permis de me remettre à niveau, de prendre conscience de ce que je savais et de ce qui me restait à apprendre ». **Yoan***

*« Je le recommande vivement à mes collègues, car c'est un très bon apprentissage et une expérience positive qui offre une reconnaissance de notre savoir-faire et valorise notre métier ». **Christophe***

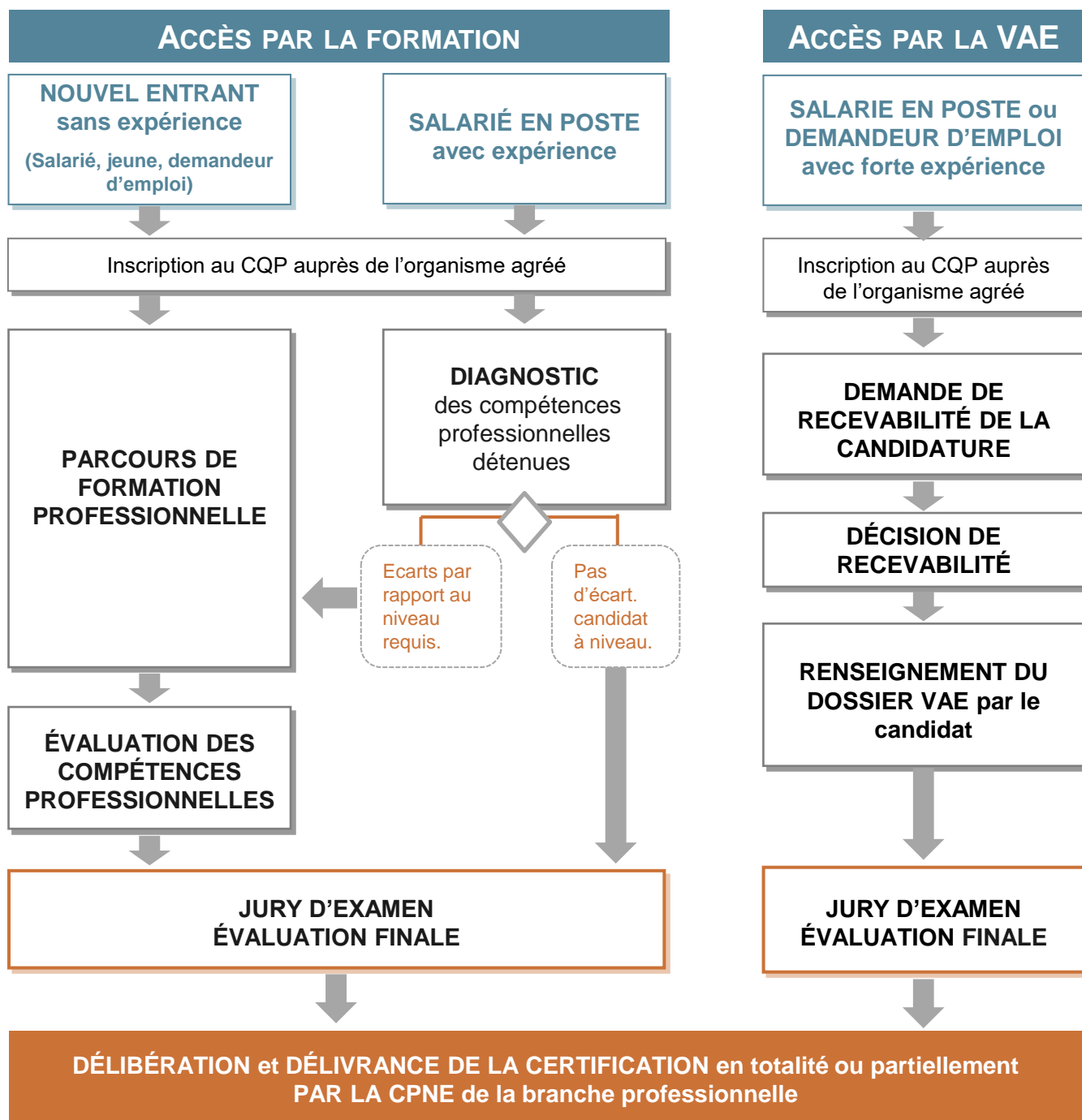
Ils témoignent...

*« C'est mon premier diplôme et pouvoir attester de mes acquis par l'expérience est important pour moi. J'ai pu approfondir des sujets que nous n'avons pas l'occasion d'utiliser au quotidien dans nos ateliers et j'y ai beaucoup appris ». **Maeva***

*« C'est très bénéfique et cela m'a personnellement permis d'apprendre de nouvelles choses. Cette certification permet une reconnaissance professionnelle pour les salariés arrivés sur le marché du travail sans aucun diplôme ». **Patrice***

Comment préparer et obtenir mon CQP ?

Le CQP est une démarche volontaire qui peut être initiée par l'employeur ou par vous-même. Deux accès sont possibles pour obtenir le CQP : par la formation ou par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).



Une démarche souple et sur-mesure

Un accompagnement renforcé.

Les formations et les évaluations sont assurées par des organismes agréés par la branche professionnelle.

Tout au long de votre parcours, vous bénéficiez d'un accompagnement personnalisé.



Une formation progressive.

Le CQP est structuré en blocs de compétences ce qui permet de suivre le parcours de façon progressive, bloc par bloc. Le rythme et la durée sont ainsi adaptés.

Vous avez la possibilité de vous engager à tout moment dans la certification sur :

- un seul bloc de compétences ;
- plusieurs blocs de compétences à la fois ;
- tous les blocs de compétences du CQP.

Un parcours sur-mesure.

Vos compétences acquises par l'expérience et par la formation sont prises en compte à l'entrée de votre parcours.

En fonction de vos besoins, un programme de formation vous est proposé.

Si vous possédez déjà le niveau requis par le CQP, vous n'avez pas besoin de suivre une formation.



Quel dispositif mobiliser pour votre CQP ?

Selon votre situation, différents dispositifs s'offrent à vous pour financer votre formation et obtenir votre CQP.

■ Vous êtes salarié :

- avec votre Compte Personnel de Formation (CPF) ;
- avec votre entreprise dans le cadre du Plan de Développement des Compétences ; en alternance avec le dispositif Pro-A ;
- dans le cadre d'un congé VAE.

■ Vous êtes un jeune de 16 à 25 ans :

- en alternance dans le cadre d'un contrat de professionnalisation.

■ Vous êtes demandeur d'emploi :

- avec votre Compte Personnel de Formation (CPF) ;
- dans le cadre d'une Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle ou Collective ;
- en alternance dans le cadre d'un contrat de professionnalisation, si 26 ans et plus.

Qui contacter? >>>

Salarié

- Votre entreprise (manager, DRH...)
- votre conseiller en évolution professionnelle ;
- votre conseiller de l'opérateur de compétences (OPCO).

Jeune

- Votre conseiller Mission Locale (-de 26 ans) ;
- votre conseiller en évolution professionnelle ;
- votre conseiller de l'opérateur de compétences (OPCO).

Demandeur d'emploi

- Votre conseiller Pôle Emploi ;
- votre conseiller en évolution professionnelle.

Pour plus d'informations

www.opco2i.fr



www.pole-emploi.fr



www.moncompteformation.gouv.fr



www.vae.gouv.fr



www.mon-cep.org



Personne en situation de handicap

www.agefiph.fr



[Cap emploi de votre région](#)

